

Communiqué de presse

L'ONCF et la CNDP signent une convention d'adhésion au programme DATA-TIKA

Rabat, 26 janvier 2023

L'ONCF (Office National des Chemins de Fer) et la CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) ont signé, ce jeudi 26 janvier 2023, dans les locaux de l'ONCF, une convention de partenariat d'adhésion au programme « DATA TIKa ».

Signée par M. Mohamed Rabie KHLIE, Directeur Général de l'ONCF, et M. Omar SEGHRUCHNI, Président de la CNDP, cette convention formalise l'adhésion de l'ONCF au programme « DATA-TIKA », mis en place par la CNDP le 9 juillet 2020, dans le but de protéger de façon proactive le citoyen marocain au sein de l'écosystème numérique et de renforcer les mesures de protection des données à caractère personnel.

Le volet 1 de ce partenariat vise à mettre en conformité les traitements de l'ONCF.

Le volet 2 doit permettre la mise en place de démarches *Privacy by Design* pour appréhender des sujets comme : l'hébergement des données, le Cloud, la gestion des clients (voyageurs et fret), la prospection, la continuité juridique, la Gestion des Ressources Humaines et la valorisation du patrimoine.

Le volet 3 vise à émettre des lignes directrices sur les sujets précités.

A propos de la CNDP

La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. ... »

La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (BO n° 5714 du 05/03/2009).

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ
Royaume du Maroc



الجهة الوطنية لمراقبة حماية المعطيات ذات الطابع الشخصي
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵉⵎⵓⵔ ⵏ ⵉⵎⵓⵔ ⵏ ⵉⵎⵓⵔ
Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel